

# Appel à manifestation d'intérêt

## Circul'ère : Préparons les métiers à l'économie circulaire

### Mai 2022

**A destination des organismes de formation professionnelle**

#### Sommaire

Contexte.....	2
Finalités de l'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.).....	2
Contenu de l'offre de service.....	2
Critères d'éligibilité.....	4
Critères de sélection.....	4
Modalités de manifestation d'intérêt .....	4
Calendrier .....	5
Règles de l'appel à manifestation d'intérêt.....	5
Contacts .....	5

## Contexte

Annuellement, la France consomme plus de 900 millions de tonnes de matières premières et produit presque autant de matières polluantes (émissions de gaz à effet de serre, déchets, ...).

**La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter, en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et à limiter la production de déchets.**

L'économie circulaire participe à la mise en œuvre du développement durable dans un contexte de mutation économique et écologique des territoires et des secteurs d'activités. Elle apparaît comme l'un des leviers possibles pour sortir de la crise socio-économique et environnementale actuelle.

Le gouvernement a adopté en février 2020, la Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGEC) qui entend accélérer le changement de modèle de production et de consommations afin de préserver les ressources naturelles et matières premières et réduire la production de déchets. La Région Bourgogne Franche-Comté a voté en juin 2020 une feuille de route économie circulaire régionale (FREC BFC) avec les mêmes finalités. L'une des actions vise à *Accompagner la transformation des métiers et des formations vers l'économie circulaire*.

Parallèlement, de plus en plus de jeunes souhaitent donner du sens à leur travail, et les formateurs notent que la conscience écologique devient un réel sujet, voire une exigence, chez les apprenants.

Le programme *Circul'ère : préparons les métiers à l'Economie Circulaire*, est porté depuis 2019 par RUDOLOGIA, avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'ADEME. Ce programme a déjà permis de former une centaine d'enseignants et formateurs de Bourgogne Franche-Comté à l'économie circulaire.

Le programme Circul'ère lance une offre de service en 6 volets, pour accompagner gratuitement les organismes de formation qui le souhaitent, de manière pragmatique, concrète et sincère, dans une démarche d'amélioration vers une meilleure diffusion de l'économie circulaire auprès de leurs apprenants.

## Finalités de l'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.)

- Accompagner et former formateurs et enseignants pour intégrer l'Economie Circulaire dans leur enseignement
- Faire monter les apprenants du territoire en compétence et en capacité de relever, à travers leurs pratiques professionnelles futures, les défis de l'économie circulaire

## Contenu de l'offre de service

L'offre de service proposée comporte **6 volets complémentaires** :

### **Volet 1 : Une formation de formateurs : l'économie circulaire, quels changements pour les métiers ?**

- 2 journées à 2 mois d'intervalle, directement dans votre établissement
  - Journée 1 : les fondamentaux de l'économie circulaire appliqués à votre secteur de formation
  - Journée 2 : le déploiement et la valorisation des démarches d'économie circulaire dans vos pratiques pédagogiques
- Pour les enseignants ou formateurs, principalement de disciplines professionnelles, (minimum 6 formateurs par session)
- Possibilité d'associer d'autres membres de l'équipe pédagogique, technique et administrative de l'établissement.

## **Volet 2 : Un diagnostic partagé du/des plateau/x technique/s**

Ce volet ne s'adresse qu'aux établissements disposant de plateau/x technique/s.

- Visite du plateau technique et repérage de l'intégration économie circulaire actuelle et potentielle
- La visite se déroule avec, a minima, les personnes participant à la formation de 2 jours, le gestionnaire et les personnes en charge de la gestion des déchets. Les échanges pourront porter en particulier sur les choix d'approvisionnement et la gestion des stocks, la réduction des gaspillages, la gestion du matériel et des déchets.
- Objectif : au sein de l'équipe pédagogique et technique, échanges sur les pratiques et les équipements du plateau technique au regard des déchets et de l'économie circulaire, les améliorations possibles
- Durée : Entre 1h et 2h lors de la formation de 2 jours ou sur un créneau dédié

## **Volet 3 : Une boîte à outils**

Rudologia alimente une plateforme numérique comprenant différents outils :

- Règlementation
- Outils pédagogiques
- Retours d'expériences et recueil de bonnes pratiques
- Ressources diverses

Cette plateforme sera complétée en fonction des demandes, et sera accessible simplement et gratuitement, et en autonomie. Une attention sera portée à ne pas surcharger cet espace, et à diversifier les supports, afin d'en faciliter l'utilisation et d'en garantir l'intérêt. Autant que possible, les ressources seront adaptées aux formations dispensées dans les établissements.

## **Volet 4 : Un support technique**

Rudologia se tiendra à disposition des établissements comme support technique sur les thématiques déchets et économie circulaire. Des accompagnements personnalisés de formateurs qui le souhaitent pourront être mis en place, gratuitement, pour aller plus loin.

## **Volet 5 : Des conférences sur l'économie circulaire**

Une ou plusieurs conférences « Economie circulaire » seront organisées au sein de votre établissement, ouvertes à tous.

## **Volet 6 : Une communication autour de l'engagement de l'établissement**

La Région Bourgogne-Franche-Comté valorisera l'engagement des établissements ayant répondu à l'A.M.I. à travers une communication dédiée, en lien possible avec les autres démarches d'engagement en faveur de la transition écologique des organismes de formation (Démarche Ecolycée, actions avec les OPCO, etc.)

### **Important :**

- L'accompagnement démarrera impérativement par la formation de formateurs de 2 jours (volet 1), avec minimum 6 inscrits.
- Les formateurs et enseignants ayant déjà bénéficié de formations dans le cadre de Circul'ère ne sont pas tenus de participer à la formation initiale de 2 jours (tout en étant comptabilisés dans les 6 formateurs formés)
- Ce contenu de l'offre de service est un socle de base. Il pourra être complété en fonction des demandes exprimées par l'établissement, sous réserve d'acceptation par Rudologia. Un complément pourrait prendre la forme de l'organisation d'une visite d'entreprise engagée ou de traitement des déchets, une formation complémentaire ciblée, etc.

## Critères d'éligibilité

Les bénéficiaires sont :

- Des établissements proposant des **formations professionnelles de niveau 3 à 5**, tels que :
  - Lycées professionnels (LP et LPO)
  - Autres organismes de formation initiale professionnalisante
  - Organismes de formation continue
  - Centres de formation des apprentis
  - Ou toute structure ayant une activité de formation ou d'enseignement autorisée, reconnue ou en cours de reconnaissance par l'Etat.
- **Pour les organismes ayant plusieurs sites de formation distincts** : Les candidats sont les établissements où se déroulent la formation, et non les organismes-supports. (sauf si la taille critique ou la cohérence d'ensemble rendent plus pertinente la démarche à l'échelle de l'organisme-support)
- Organismes de formation dont le lieu d'enseignement est **en Bourgogne-Franche-Comté**
- **Filière professionnelles concernées**

L'offre de service proposée dans cet A.M.I. est particulièrement adaptée aux domaines :

- Technico-professionnels de la production (spécialités de formation 2\*)
  - Notamment agriculture, transformation, construction, bois, alimentation, cuisine, etc.
- Du commerce et de la vente (spécialité de formation 312\*)
- Des spécialités plurivalentes des services aux personnes (spécialité de formation 330\*)
- De l'accueil, hôtellerie, tourisme, restauration (spécialité de formation 334\*)

Pour autant, aucune spécialité de formation n'est exclue a priori. Ainsi l'A.M.I. est également ouvert aux établissements proposant exclusivement d'autres formations, notamment des domaines technico-professionnels des services.

\* Selon la Nomenclature Spécialités de Formation (NSF)

## Critères de sélection

Il est proposé que l'offre de service soit proposée à tous les organismes répondant à l'A.M.I. Néanmoins, au vu du caractère expérimental de cet A.M.I., la Région et Rudologia se réservent le droit d'appliquer au besoin, des critères de sélection.

## Modalités de manifestation d'intérêt

La candidature se fait à travers [la plateforme dédiée](#) sur le site de Rudologia.

Le dossier de manifestation d'intérêt est le suivant :

- le [formulaire de manifestation d'intérêt](#) incluant vos préférences de période d'accompagnement
- une délibération du conseil d'administration (ou autre organe décisionnel) validant le souhait de répondre à l'A.M.I.
- éventuellement : un résumé des actions déjà menées et des besoins particuliers exprimés en matière d'économie circulaire

**La manifestation d'intérêt est à déposer [ici](#).**

## Calendrier

Deux sessions pour répondre à l'Appel à Manifestation d'intérêt :

### Première session :

- **Vendredi 15 juillet 2022 :**  
Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt
- **Lundi 22 août 2022 :**  
Au vu de l'ampleur de l'intérêt manifesté, le calendrier de déploiement du programme d'accompagnement sera annoncé, ainsi que les éventuelles modalités de sélection. Chaque organisme de formation ayant répondu à l'A.M.I. sera informé individuellement des suites données.

### Deuxième session (sous réserve des réponses à la première session) :

- **Vendredi 21 octobre 2022 :**  
Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt

Avant le lancement de l'accompagnement, une **convention bipartite** (Région-Etablissement) sera signée.

## Coût

Les frais pédagogiques liés à cette offre de service sont pris en charge par le programme Circul'ère. Sont à la charge de l'établissement bénéficiaire, les éventuels frais de bouche et de déplacement de ses personnels.

## Règles de l'appel à manifestation d'intérêt

L'organisme de formation bénéficiaire de cette offre de service s'engage à réaliser a minima les actions 1 et 2 dans son établissement, et ce dans un délai de deux ans. Pour les organismes n'ayant pas de plateau technique, l'organisme bénéficiaire s'engage à réaliser a minima l'action 1, et ce dans un délai de deux ans. L'accompagnement démarrera impérativement par la formation de formateurs initiale de 2 jours, avec minimum 6 inscrits.

La valorisation des résultats issus des projets lauréats devra permettre de contribuer à la diffusion de bonnes pratiques, par le biais d'outils de communication et de promotion utilisables autant par les lauréats eux-mêmes que par Rudologia, l'ADEME et la Région.

## Contacts

Pour tout renseignement ou assistance concernant les modalités de l'Appel à Manifestation d'Intérêt :

Anne LACROIX  
RUDOLOGIA  
03 84 86 15 82  
anne.lacroix @ rudologia.fr